

Transcription de la vidéo

Catherine Cibien

Les réserves de biosphère de l'Unesco sont conçues pour expérimenter et mettre en œuvre des approches de développement durable sur des territoires, et donc relever des défis fondamentaux auxquels l'humanité fait face actuellement, à la fois la perte rapide de biodiversité, et le défi du changement climatique.

Elles ont été mises en place sous l'égide d'un programme, le MAB l'homme et la biosphère en anglais, Man and Biosphère, lancé en 1971.

Le mab recherche des solutions de gestion plus rationnelle de nos ressources. Les RB en sont des sites d'expérimentation. Elles contribuent à l'agenda pour 2030 des NU, à la mise en œuvre des objectifs de développement durable,

Il s'agit d'expérimenter dans les RB, puis d'inspirer au-delà, sur des pratiques, des usages, des modes de gestion qui y ont montré leur efficacité.

Les premières réserves de biosphère datent de 1976. A cette époque, les critères les régissant n'avaient pas encore été définies, ils se sont construits petit à petit et ont été formalisés en 1995 lors d'une conférence qui a eu lieu à Séville en Espagne. De cette conférence sont issus la stratégie de Séville et le cadre statutaire du réseau mondial, documents cadres des RB encore aujourd'hui. La stratégie de Séville définit les grands objectifs des réserves de biosphère et propose des recommandations à mettre en œuvre, à la fois au niveau international au niveau national et au niveau de chaque réserve puisqu'en fait il s'agit d'agir à tous les niveaux de décisions pour orienter les politiques et pour les mettre en synergie. En direction d'un développement durable.

Le cadre statutaire du réseau mondial fixe la procédure et les critères pour désigner les nouvelles réserves de biosphère. Ce document explique que ce qu'est une réserve de biosphère et comment elle doit fonctionner.

Une réserve de biosphère doit remplir 3 fonctions, 3 fonctions complémentaires, d'égale importance et interconnectées. La première concerne la conservation de la diversité naturelle, de la biodiversité dans le respect des valeurs culturelles, ce qui signifie qu'on ne conservera pas la biodiversité de la même manière en Europe en Afrique ou en Asie et que on s'adaptera aux besoins et aux cultures du territoire dans laquelle la réserve de biosphère est mise en place. La 2e fonction des RB est une fonction de développement durable et d'aménagement du territoire. La 3e fonction est dite d'appui logistique : cela concerne des programmes de recherche et de suivi scientifique pour comprendre et suivre le territoire, et l'éducation la formation la sensibilisation des habitants, acteurs et visiteurs dans un but de renforcement des capacités. qui vont aider à réussir cet équilibre délicat entre conservation et développement durable.

2 idées à retenir : une approche équilibrée de la conservation du développement et l'idée de mieux connaître pour mieux gérer.

Chaque réserve de biosphère doit être dotée d'un zonage avec 3 types de zones. Des aires centrales, espaces protégés dans la loi du pays dans lequel on se trouve, où la biodiversité est protégée par des moyens légaux, à long terme. Des zones tampon, pour renforcer l'efficacité de la conservation de aires centrales, autour de chacune d'entre elles : ce sont souvent des terrains publics, des zones où les activités humaines sont maîtrisées raisonnées. Autour des aires centrales et de leur zone tampon, se trouve la zone de transition / coopération, où se trouvent les villes les villages, l'ensemble des activités humaines et où se déroulera la majeure partie du programme de développement ou d'appui au développement humain.

Chaque réserve de biosphère doit avoir une taille suffisante pour être réellement démonstratrice des approches du développement durable : la taille va dépendre des contextes : en montagne, dans un grand paysage homogène ou sur une île par exemple, les contraintes et enjeux seront très différents en terme d'aménagement, de biodiversité, de gestion.

La stratégie de Séville et le cadre statutaire mettent un accent particulier sur les questions de gouvernance : chaque réserve de biosphère doit être dotée d'une gouvernance ouverte qui va associer des intérêts publics, les communautés locales et également des intérêts privés, à la fois dans la construction du projet de la réserve de biosphère et dans sa mise en œuvre ; autrement dit il faut s'appuyer sur une participation locale active pour établir et faire vivre une réserve de biosphère car il doit sans faute y avoir une adhésion au projet qu'elle porte.

Chaque réserve doit avoir une politique ou un plan de gestion. C'est-à-dire un document sur lequel les gens se sont entendus et qui concernent leur territoire pour les années à venir. Cette politique de gestion doit être portée par une autorité et être dotée de moyens humains comme financiers, pour qu'elle puisse être, mise en œuvre.

Aujourd'hui les réserves de biosphère sont au nombre de 714 Réserves de biosphère dans 129 pays. Ce grand réseau témoigne que ce concept de réserve de biosphère a la souplesse nécessaire pour s'adapter à un très grand nombre de situations géographiques écologiques socio-économiques et culturelles. Il a été mis en place dans de nombreuses régions du monde, et le réseau mondial de réserves de biosphère constitue aujourd'hui un dispositif mondial de coopération et une grande bibliothèque de bonnes pratiques, d'études de cas pour ce qui concerne le développement durable, et à ce titre elles peuvent inspirer le reste de la société pour affronter les défis actuels qui sont les nôtres